



Rapport succinct sur la statistique financière

Date: 01.09.2016

Évolution des finances publiques: résultats 2014 et projections 2015-2017

Table des matières

1. Clôture consolidée des comptes des administrations publiques	2
2. Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales.....	6
3. Annexe	10
3.1. Remarques sur la méthode suivie	10
3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière.....	15

Le présent aperçu présente les résultats définitifs des comptes consolidés du secteur économique des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) pour l'année 2014, ainsi que des résultats provisoires pour la Confédération et les assurances sociales publiques pour l'année 2015. Il fournit en outre des prévisions pour tous les sous-secteurs des administrations publiques pour les années 2015 à 2017.

Sur la base des résultats des comptes consolidés, qui sont présentés selon le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), l'Administration fédérale des finances (AFF) détermine également des indicateurs de statistique financière conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI). Ceux-ci sont calculés selon l'ouvrage de référence «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014).

Les résultats les plus récents de la statistique financière sont brièvement exposés ci-après. Les bases méthodologiques sont référencées en annexe. De plus, une note technique sur les nouveautés et les modifications ainsi que des séries chronologiques globales et des données détaillées sur les différents sous-secteurs des administrations publiques sont disponibles sur Internet¹. Le rapport annuel complet «Statistique financière 2014 de la Suisse» sera publié fin octobre 2016.

¹ <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/uebersicht.html>

1. Clôture consolidée des comptes des administrations publiques

Pour la statistique financière considérée sous l'angle national, les clôtures des comptes des administrations publiques ont une structure uniforme basée sur le modèle comptable harmonisé MCH2. Cette présentation permet de comparer les administrations publiques en Suisse. Le tableau 1 montre les résultats des comptes de financement des années 2011 à 2017. Le solde de financement ordinaire correspond au solde des recettes et dépenses ordinaires; le solde de financement comprend en outre les opérations extraordinaires et correspond ainsi au résultat total du compte de financement. De ce fait, il convient de décrire les aspects conjoncturels en se fondant sur le solde de financement ordinaire. La répartition entre effets ordinaires ou extraordinaires est la même que celle qui est effectuée dans les comptes de la Confédération, des cantons et des communes, conformément aux réglementations respectives de chaque collectivité. Les contributions destinées à la recapitalisation des caisses de pensions constituent une exception, car elles sont toutes inscrites, pour des raisons de comparabilité en particulier des dépenses de personnel, au titre de postes extraordinaires.

Le **solde de financement ordinaire** des administrations publiques s'est encore détérioré en 2014, mais atteint tout de même un excédent de 600 millions. Le solde ordinaire de la Confédération diminue de presque 1,2 milliard et clôture avec un résultat négatif de 19 millions en 2014. D'une part, les recettes de la Confédération ont reculé par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'évolution défavorable du produit de l'impôt fédéral direct². D'autre part, les dépenses se sont faiblement accrues par rapport à l'année précédente. Le ralentissement de la progression des dépenses s'explique, avant tout, par le recul des dépenses consacrées aux groupes de tâches «Défense» (rejet du projet d'acquisition des avions de combat) et «Administration de la fortune et de la dette» (réduction des charges d'intérêts au titre de l'administration de la dette). Par ailleurs, la Banque nationale suisse (BNS) n'a pas distribué de bénéfice cette année. Pour la troisième année consécutive, les cantons présentent un solde ordinaire négatif, qui se monte à 603 millions en 2014. Les comptes des cantons se sont légèrement améliorés par rapport à l'année précédente. Les recettes ordinaires augmentent surtout en raison d'une hausse des recettes des impôts sur le revenu des personnes physiques. Les dépenses ordinaires progressent, principalement dans les fonctions «hautes écoles» et «aide sociale et domaine de l'asile». Par ailleurs, plusieurs cantons avaient budgété un versement de bénéfices de la BNS en 2014, or aucun montant n'a finalement été versé. Pour les communes, les recettes ordinaires sont en hausse (impôts sur le revenu des personnes physiques et impôts sur les bénéfices des personnes morales) et les dépenses ordinaires progressent plus modérément. Les dépenses augmentent dans le domaine de la formation (scolarité obligatoire), tandis qu'elles restent relativement stables, voir diminuent dans les autres domaines. Le compte des communes s'est donc amélioré en 2014, mais clôture tout de même sur un solde ordinaire déficitaire de 934 millions. Les assurances sociales, quant à elles, clôturent presque avec le même solde ordinaire que l'année précédente. L'assurance-chômage (AC), l'assurance invalidité (AI) et l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) affichent des soldes largement positifs.

Les projections actuelles prévoient une forte amélioration du solde ordinaire des administrations publiques. Ce solde devrait atteindre presque 3,7 milliards en 2015, d'une part grâce à un surplus des assurances sociales de près de 1,7 milliard, d'autre part en raison d'un solde ordinaire de la Confédération de 2,2 milliards (y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées). Selon le compte 2015 de la Confédération, le produit de l'impôt fédéral direct (IFD) et de l'impôt anticipé s'est fortement amélioré par rapport à l'année précédente, tandis que celui de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a légèrement reculé³. En ce qui concerne la hausse des recettes de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé, une influence des taux d'intérêt négatifs n'est pas à exclure. Ces taux rendent le paiement des impôts à l'avance

² Administration fédérale des finances (2015). Compte d'Etat 2014 en léger déficit et corrections nécessaires dans le budget 2016. Communiqué de presse du 11.02.2015. Berne

³ Administration fédérale des finances (2016). Le compte 2015 présente un solde positif, mais les perspectives restent tendues. Communiqué de presse du 17.02.2016. Berne

attrayant et, dans le cas de l'impôt anticipé, les demandes de remboursement peuvent être reportées de trois ans. Les remboursements ont par exemple très peu évolué en 2015. Par ailleurs, le bénéfice distribué par la BNS à la Confédération est plus élevé. La consolidation des unités décentralisées contribue également à une hausse des recettes (annexe 3.1.4). Notamment, la taxe sur la consommation d'électricité prélevée par la Fondation pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), qui est comptabilisée comme une recette fiscale de la Confédération, est passée de 0,6 à 1,1 centime par kWh⁴. Malgré une diminution des intérêts passifs, les dépenses ordinaires de la Confédération augmentent de presque 1,8 milliard en 2015. Les unités décentralisées contribuent à cette augmentation, notamment en raison des investissements en hausse dans le Fonds pour les grands projets ferroviaires.

Selon l'extrapolation des données actuelles, le solde ordinaire de la Confédération devrait clôturer par un excédent de presque 1,5 milliard en 2016. Par rapport à l'année précédente, les recettes sont en hausse principalement en raison du produit de l'IFD et de la TVA, ainsi que d'une nouvelle hausse de la taxe sur la consommation d'électricité qui passe de 1,1 à 1,3 centime par kWh⁵. Les dépenses sont également en hausse par rapport à l'année précédente, notamment dans le domaine de l'asile. En 2017, la Confédération devrait clôturer sur un excédent du solde ordinaire de presque 0,9 milliard.

Tableau 1: Clôture des comptes 2011-2017, en millions de francs

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Administrations publiques	Recettes	200'467	200'771	205'921	206'549	214'108	215'755	219'259
	Dépenses	198'450	200'537	204'652	207'599	213'190	214'334	217'936
	Solde de financement	2'017	234	1'270	-1'050	919	1'421	1'323
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	5'797	1'942	1'325	600	3'686	1'939	1'833
Confédération ¹	Recettes	65'201	64'416	67'011	64'920	69'222	69'490	70'149
	Dépenses	64'497	62'731	64'540	64'726	66'516	67'567	69'652
	Solde de financement	704	1'685	2'470	194	2'706	1'923	497
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	1'563	947	1'164	-19	2'212	1'456	897
Cantons	Recettes	79'321	79'786	81'363	82'848	85'755	86'000	87'967
	Dépenses	81'073	83'219	83'248	85'220	88'801	87'278	88'303
	Solde de financement	-1'752	-3'433	-1'885	-2'372	-3'046	-1'278	-336
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	1'128	-1'388	-749	-603	215	-293	-226
Communes	Recettes	44'058	44'168	44'498	45'375	46'119	46'662	47'554
	Dépenses	43'947	45'083	45'960	46'404	46'533	47'042	47'919
	Solde de financement	111	-915	-1'462	-1'028	-414	-379	-365
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	153	-514	-1'236	-934	-414	-379	-365
Assurances sociales	Recettes	58'619	59'563	60'814	61'958	62'278	63'489	64'583
	Dépenses	55'664	56'666	58'668	59'802	60'605	62'334	63'056
	Solde de financement	2'954	2'897	2'146	2'156	1'673	1'155	1'527
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	2'953	2'897	2'146	2'156	1'673	1'155	1'527

¹ Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: projections

Les données cantonales actuellement disponibles laissent prévoir une amélioration de leur solde ordinaire en 2015. D'une part, les cantons profitent du bon résultat de la Confédération au travers de leur part aux recettes fiscales fédérales, d'autre part, le versement supplémentaire de la BNS porte le montant distribué à 1,3 milliard pour les cantons⁶. Le solde des cantons

⁴ Office fédéral de l'énergie (2014). Le supplément pour l'électricité d'origine renouvelable et l'assainissement des cours d'eau passera à 1,1 centime par kilowattheure dès 2015. Communiqué de presse du 25.06.2014. Berne

⁵ Office fédéral de l'énergie (2015). Le supplément pour l'électricité d'origine renouvelable et l'assainissement des cours d'eau passe à 1,3 centime par kilowattheure en 2016. Communiqué de presse du 24.06.2015. Berne

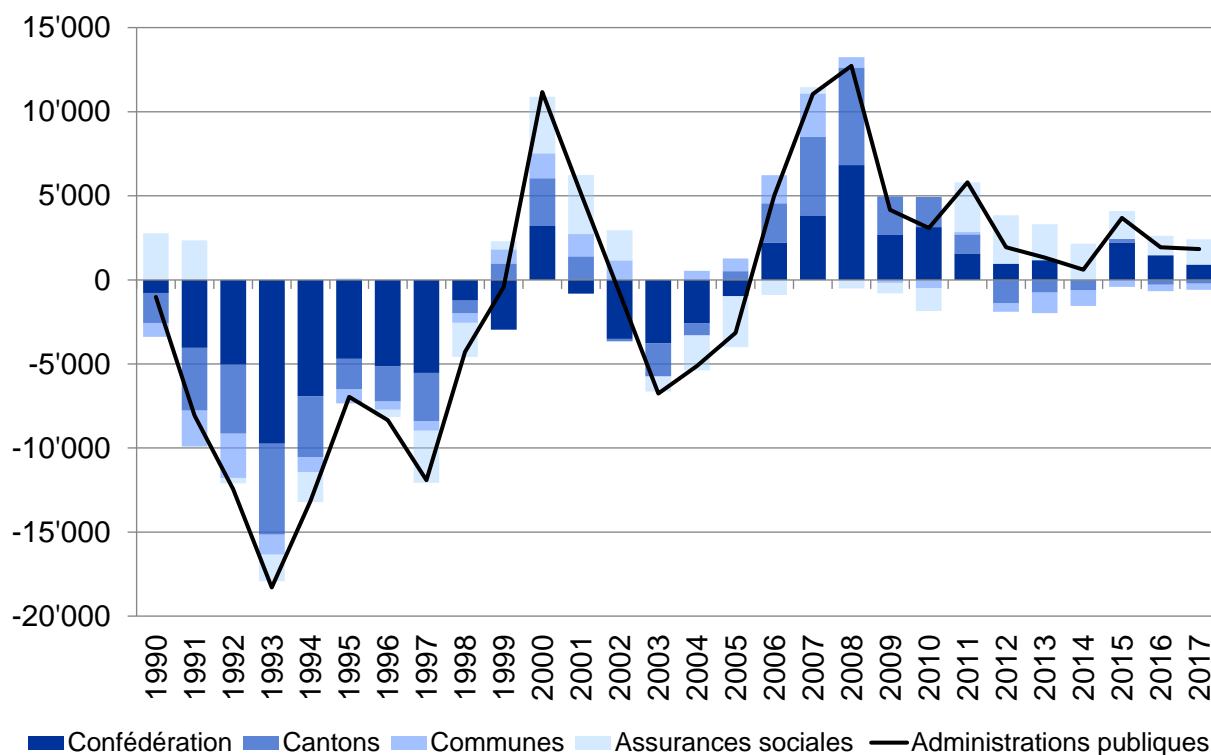
⁶ Administration fédérale des finances (2015). La BNS et le DFF conviennent du montant supplémentaire distribué à la Confédération et aux cantons. Communiqué de presse du 30.01.2015. Berne

devrait toutefois reculer en 2016, entre autres, en raison des effets du ralentissement conjoncturel de 2015 sur l'activité des entreprises et par conséquent sur le marché du travail. Il devrait rester légèrement négatif en 2017.

Le solde de financement ordinaire des communes devrait légèrement s'améliorer en 2015, mais restera probablement négatif. Les recettes devraient augmenter et les dépenses aussi, mais dans une moindre mesure. Comme pour les cantons, le solde restera vraisemblablement négatif en 2016 et en 2017.

Le solde de financement ordinaire 2015 des assurances sociales clôture sur un résultat de presque 1,7 milliard. Les soldes ordinaires de financement de l'AI et de l'AC restent largement positifs. Malgré des recettes en hausse, le ralentissement conjoncturel dans le sillage de l'appréciation du franc et l'augmentation du taux de chômage qui en résulte devraient conduire à une diminution de l'excédent des assurances sociales en 2016 et dans une moindre mesure en 2017. Pour ces deux années, l'excédent des assurances sociales devrait toutefois rester supérieur à un milliard.

Graphique 1: Solde de financement ordinaire 1990-2017, en millions de francs



En 2014, le **solde de financement** des administrations publiques clôture sur un déficit d'environ 1 milliard. La différence entre le solde de financement ordinaire et le solde de financement est due aux diverses dépenses ou recettes extraordinaires. Pour la Confédération, la différence positive entre les deux soldes s'explique par la confiscation par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) de gains de plusieurs banques et par le solde restant du produit de la vente des actions de Swisscom SA. En revanche, pour les cantons, la recapitalisation des caisses de pensions, principalement dans les cantons de Bâle-Campagne (environ 1 milliard), de Saint-Gall (270 millions), de Genève (203 millions) et de Vaud (176 millions), détériore considérablement le solde de financement. Pour les communes, la différence entre les deux soldes s'explique aussi en raison des dépenses extraordinaires pour la recapitalisation des caisses de pensions publiques de plusieurs villes.

En 2015, le solde de financement des administrations publiques devrait être à nouveau positif. La Confédération comptabilise des recettes extraordinaires principalement pour la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile, un paiement dans le cadre de la procédure

de liquidation concordataire de Swissair et des amendes encaissées par la Commission de la concurrence (COMCO). En 2015, les cantons prévoient des recettes financières extraordinaires pour un montant de 73 millions et des dépenses extraordinaires pour la recapitalisation des institutions de prévoyance de corporations de droit public, principalement dans les cantons de Berne (2 milliards), de Soleure (1,1 milliard) et de Genève (200 millions).

Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques devrait s'améliorer en 2016 et se monter à 1,4 milliard. La Confédération prévoit des recettes extraordinaires pour l'attribution des fréquences de téléphonie mobile (145 millions), des versements supplémentaires dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair (165 millions) et des amendes de la COMCO (157 millions). Pour les cantons, la réforme de la caisse de pension du canton de Bâle-Ville (environ 1 milliard) devrait détériorer le solde de financement. Pour les communes et les assurances sociales, aucune dépense ou recette extraordinaire n'est connue à ce jour et les deux soldes devraient rester les mêmes. En 2017, la Confédération prévoit une dépense extraordinaire dans le domaine de l'asile (400 millions) et le canton de Saint-Gall prévoit un versement supplémentaire pour l'assainissement de sa caisse de pension. Le solde de financement devrait tout de même se monter à 1,3 milliard en 2017.

2. Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales

Dans un souci de comparabilité au niveau international, les finances des administrations publiques sont également publiées selon les lignes directrices du FMI. Les données et indicateurs publiés ont comme base méthodologique le «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014) du FMI. Étant donné que l'harmonisation des résultats avec les comptes nationaux sur la base du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010) n'est pas encore achevée, les résultats présentés ici sont provisoires.

Les indicateurs des administrations publiques utilisés en statistique financière sont composés de cinq agrégats exprimés par rapport au produit intérieur brut (PIB) en termes nominaux (tableau 2). Le PIB en termes nominaux enregistré en 2015 une légère croissance de 0,3 %, qu'il convient de prendre en compte pour interpréter l'évolution des indicateurs de statistique financière. L'évolution du PIB pour les années 2016 et 2017 se base sur les prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 16 juin 2016⁷.

Tableau 2: Indicateurs 2011-2017, en % du PIB

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Quote-part du déficit ou de l'excédent	Administrations publiques	0.5	0.0	-0.2	-0.2	0.1	0.1	0.1
	Confédération ¹	0.2	0.1	0.0	0.0	0.3	0.2	0.0
	Cantons	-0.2	-0.4	-0.2	-0.4	-0.4	-0.2	-0.1
	Communes	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
	Assurances sociales	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Quote-part fiscale	Administrations publiques	27.1	26.9	27.0	27.0	27.7	27.9	27.8
	Confédération ¹	9.9	9.5	9.6	9.5	9.9	10.0	9.9
	Cantons	6.5	6.6	6.6	6.7	6.8	6.9	6.9
	Communes	4.1	4.1	4.1	4.1	4.2	4.2	4.2
	Assurances sociales	6.6	6.7	6.7	6.7	6.8	6.9	6.8
Quote-part de l'État	Administrations publiques	32.6	32.6	32.9	32.9	33.6	33.8	33.7
	Confédération ¹	10.7	10.4	10.6	10.4	10.7	10.8	10.8
	Cantons	13.4	13.7	13.5	13.6	14.1	13.9	13.9
	Communes	7.0	7.1	7.2	7.1	7.1	7.2	7.1
	Assurances sociales	8.9	9.0	9.2	9.2	9.3	9.5	9.4
Taux d'endettement (en référence à la définition de Maastricht)	Administrations publiques	33.2	34.2	34.2	34.7	34.0	33.3	34.1
	Confédération ¹	17.7	17.8	17.4	16.7	15.9	15.0	15.8
	Cantons	8.3	8.8	9.3	10.3	10.4	10.6	10.6
	Communes	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	7.9	7.9
	Assurances sociales	1.0	1.0	0.7	0.7	0.5	0.4	0.4
Quote-part des capitaux de tiers	Administrations publiques	44.8	45.6	45.1	45.9	46.4	45.4	46.3
	Confédération ¹	23.1	23.3	22.3	22.6	23.0	21.9	23.0
	Cantons	11.7	12.1	12.7	13.3	13.4	13.4	13.3
	Communes	10.2	10.2	10.3	10.1	10.2	10.3	10.2
	Assurances sociales	1.0	1.0	0.8	0.7	0.5	0.5	0.4

¹ Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: projections

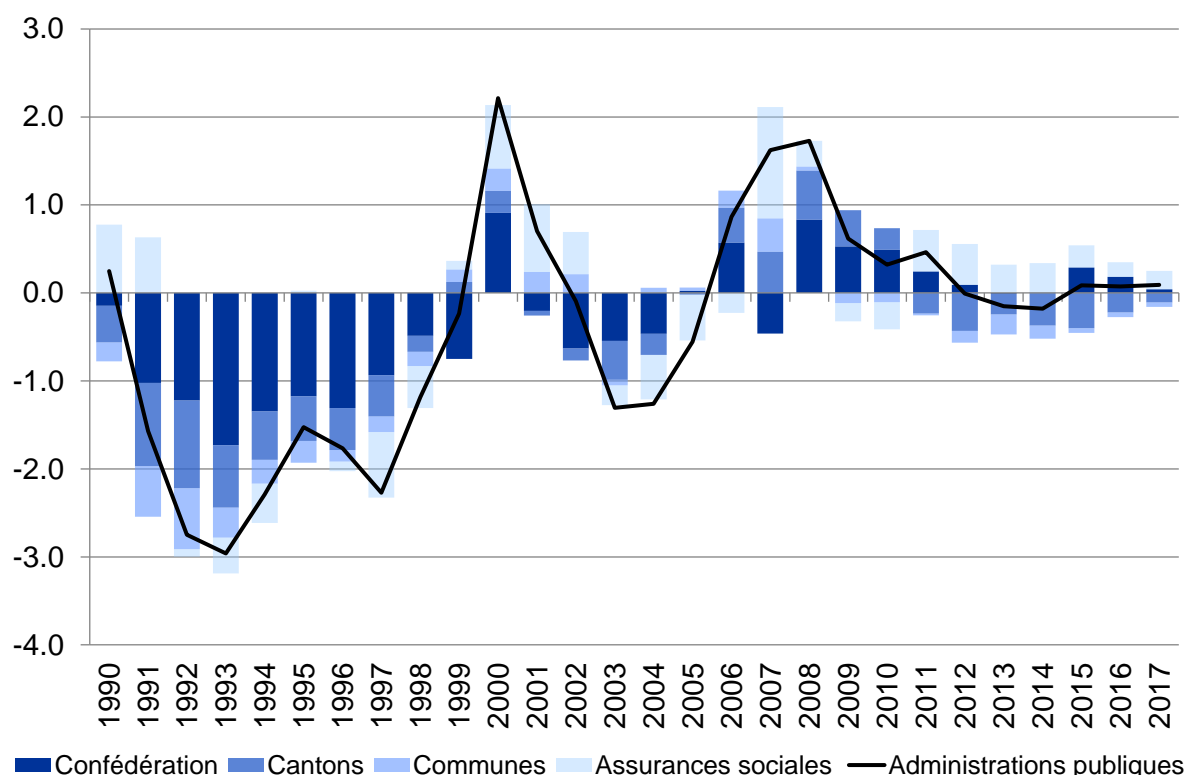
Les indicateurs de statistique financière sont présentés conformément aux normes actuelles du FMI. Dans le modèle SFP, les **quotes-parts** sont déterminées à l'aide de normes qui diffèrent de celles qui sont utilisées pour le solde de financement interprété dans la première partie de ce rapport (annexe 3.2). Le taux d'endettement constitue toutefois une exception car il est calculé en référence aux critères européens de Maastricht. Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Comme pour les données précédentes, les indicateurs se fondent sur les résultats consolidés de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales.

⁷ Secrétariat d'État à l'économie (2016). PIB Suisse: croissance modeste attendue. Communiqué de presse du 16.06.2016. Berne

En 2014, la **quote-part du déficit ou de l'excédent** reste négative pour l'ensemble des administrations publiques et se monte à - 0,2 % du PIB. Le solde budgétaire des assurances sociales est positif avec 0,3 % du PIB et celui de la Confédération est équilibré. La diminution des revenus de la Confédération est compensée par une baisse de ses dépenses. Par ailleurs, la BNS n'a pas distribué de bénéfices à la Confédération et aux cantons en 2014. Pour les cantons, la quote-part reste négative et se monte à - 0,4 % en 2014. L'assainissement des caisses de pensions continue de peser fortement sur leur résultat. La quote-part de l'excédent s'améliore pour les communes mais reste toutefois négative.

Entre 2015 à 2017, l'évolution de la quote-part du déficit ou de l'excédent suit plus ou moins celle des soldes de financement. Alors que la situation se détériore quelque peu en ce qui concerne la Confédération, elle s'améliore légèrement pour les cantons, tandis que les communes et les assurances sociales affichent un résultat plus ou moins comparable à celui de 2014.

Graphique 2: Quote-part du déficit ou de l'excédent de 1990 à 2017, en % du PIB

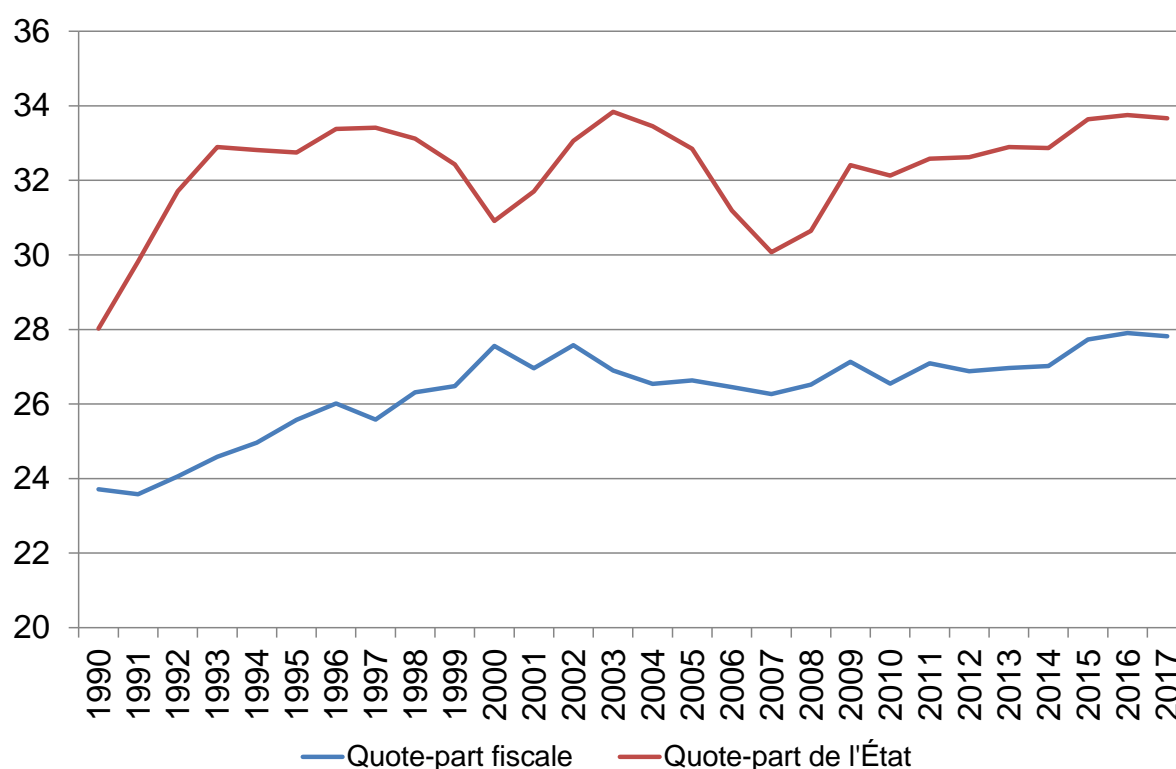


Après avoir connu une hausse dans les années 1990, la quote-part fiscale du secteur des administrations publiques s'est stabilisée entre 26 % et 28 % du PIB depuis le début du millénaire (graphique 3).

En 2014, la **quote-part fiscale** de l'ensemble des administrations publiques se monte à 27,0 % du PIB. La croissance des revenus fiscaux de la Confédération étant inférieure à celle du PIB en termes nominaux, la quote-part 2014 recule faiblement à 9,5 % du PIB par rapport à l'année précédente. Les revenus fiscaux des cantons ayant mieux progressé que le PIB, la quote-part augmente à 6,7 % du PIB. La quote-part est restée constante pour les assurances sociales (6,7 % du PIB) et le reste également pour les communes (4,1 % du PIB).

En raison de la progression des recettes fiscales et de la faible croissance du PIB, la quote-part fiscale devrait augmenter pour 2015, avant de se stabiliser en 2017 à un taux légèrement inférieur à 28 %.

Graphique 3: Quote-part fiscale et quote-part de l'État des administrations publiques 1990-2017, en % du PIB



Entre 2003 et 2007, la **quote-part de l'État** a été marquée par une conjoncture très favorable et par diverses mesures d'allégement. Elle a ainsi pu être sensiblement réduite, passant de 33,8 % à 30,1 % (graphique 3). À la suite de la crise financière de l'automne 2008, la situation économique s'est péjorée. Elle a entraîné les dépenses étatiques à la hausse dans tous les sous-secteurs et a conduit à une importante croissance de la quote-part de l'État en 2009.

En 2014, la quote-part de l'État est restée inchangée par rapport à l'année précédente et se monte à 32,9 % du PIB. Les deux sous-secteurs de la Confédération et des cantons présentent des évolutions différentes. D'une part, les dépenses de la Confédération ont enregistré un léger recul en 2014 (cf. partie 1). D'autre part, pour les cantons, les dépenses ont augmenté en 2014, principalement dans la fonction «services généraux des administrations publiques» en raison des recapitalisations des caisses de pensions publiques. Pour les communes, la quote-part a légèrement diminué et se monte à 7,1 % du PIB en 2014. Les assurances sociales présentent une quote-part stable par rapport à l'année précédente qui atteint 9,2 % du PIB.

La quote-part de l'État devrait augmenter de 0,7 point de pourcentage et passer à 33,6 % du PIB en 2015. En comparaison avec les années précédentes la quote-part de l'État se situe à un niveau plutôt élevé. Cette hausse s'explique, d'une part, par une faible croissance du PIB en termes nominaux et, d'autre part, par les dépenses extraordinaires prévues par les cantons pour la recapitalisation de leurs caisses de pensions (cf. partie 1). Les années suivantes, la quote-part de l'État devrait se maintenir à peu près au même niveau.

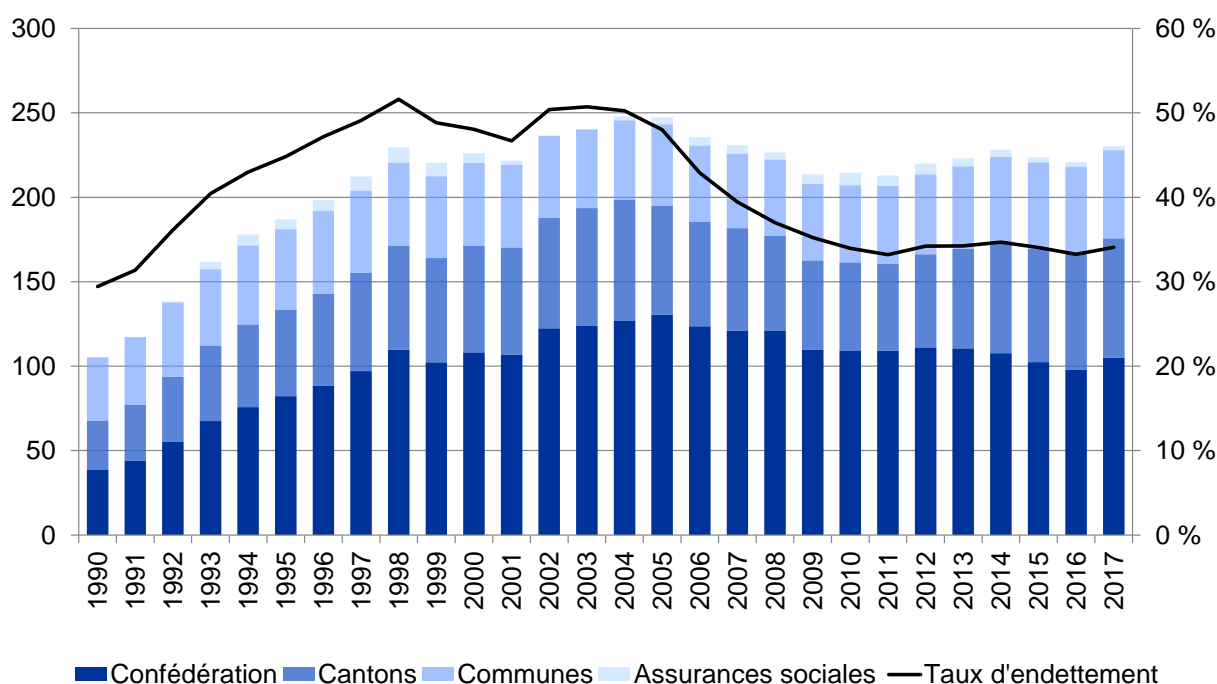
Le **taux d'endettement** des administrations publiques utilisé dans la statistique financière est analogue au taux d'endettement brut calculé en référence aux critères européens de Maastricht. Depuis 2003, le taux d'endettement brut des différents sous-secteurs des administrations publiques a reculé, grâce à des excédents parfois élevés. Il est repassé en 2007 sous la barre des 40 % du PIB et a été ramené à 33,2 % en 2011. Après 2011, le taux d'endettement est reparti légèrement à la hausse (graphique 4).

Le taux d'endettement des administrations publiques se monte à 34,7 % du PIB en 2014. La Confédération a réduit son taux d'endettement, qui passe sous la barre des 17 % en 2014. Pour les cantons, le taux d'endettement s'inscrit dans une tendance à la hausse après 2011.

Il augmente d'un point de pourcentage et se monte à 10,3 % du PIB en 2014. Cette augmentation s'explique principalement en raison de l'évolution dans les cantons du Tessin, de Vaud, de Bâle-Campagne, de Genève et de Zurich. Pour certains cantons, la détérioration de leur situation financière ces dernières années, ainsi qu'une nouvelle réévaluation des engagements suite au passage au modèle comptable harmonisé MCH2 en sont probablement la cause.

En 2015, le taux d'endettement des administrations publiques devrait reculer et passer à 34 % du PIB. La Confédération a poursuivi son effort de désendettement et son taux passe en dessous de 16 % du PIB. Le taux d'endettement des cantons devrait toutefois poursuivre sa tendance légèrement à la hausse, tandis que celui des assurances sociales s'est réduit, principalement en raison du remboursement de la dette de l'assurance-chômage envers la Confédération. Le désendettement à long terme dans les sous-secteurs de la Confédération et des assurances sociales laisse prévoir, pour l'ensemble des administrations publiques, un taux d'endettement brut de 33,3 % du PIB en 2016. En 2017, le taux d'endettement devrait enregistrer une hausse car les emprunts fédéraux seront évalués selon une nouvelle méthode dans le bilan de la Confédération.

Graphique 4: Dette brute 1990-2017, en milliards de francs pour tous les sous-secteurs (échelle de gauche) et en % du PIB pour l'ensemble du secteur des administrations publiques (échelle de droite)



La **quote-part des capitaux de tiers** représente la dette publique en % du PIB selon la définition du FMI. Cet indicateur inclut davantage de postes du compte de patrimoine que l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht (annexe 3.2).

Grâce aux excédents élevés enregistrés les années précédentes, la quote-part des capitaux de tiers a diminué entre 2004 et 2010. Elle a ensuite tendance à augmenter. En 2014, elle augmente par rapport à l'année précédente et se monte à 45,9 % du PIB. La Confédération a poursuivi son effort de désendettement, mais la valeur de marché de ses obligations a augmenté. La quote-part augmente également pour les cantons, notamment pour les mêmes raisons que pour le taux d'endettement. La quote-part des capitaux de tiers devrait à nouveau augmenter en 2015. En raison des fluctuations des marchés de capitaux, elle demeure relativement volatile. En 2016, la quote-part des capitaux de tiers devrait diminuer et atteindre environ 45,4 % du PIB. En 2017, la quote-part des capitaux de tiers augmentera à nouveau pour les mêmes raisons qu'évoquées pour le taux d'endettement.

3. Annexe

3.1. Remarques sur la méthode suivie

La Statistique financière de l’AFF se trouve dans une phase de transition. Afin d’être comparables au niveau international, les finances des administrations publiques sont également publiées selon le modèle SFP, conformément aux normes du FMI. Elles sont calculées à partir des résultats obtenus dans le modèle SF national. Les données et indicateurs publiés dans le présent rapport se basent sur la méthode appliquée dans le nouveau Manuel SFP 2014 du FMI.

Avec la mise en œuvre de nouveautés conceptuelles, tant les sources de données et les données de base que les méthodes de calcul doivent être révisées. L’introduction du Manuel SFP 2014 entraîne ainsi des modifications dans la statistique de base, le modèle SF national, sur lequel se base le modèle SFP. Ces adaptations opérées dans le modèle SF d’une part et dans le modèle SFP d’autre part, sont décrites dans une note technique⁸ disponible sur Internet.

Avec la publication du modèle international de la statistique financière (modèle SFP) conformément au Manuel SFP 2014, la dernière révision est parvenue à une clôture provisoire. Ce type de révision globale des méthodes et bases de calcul a lieu environ tous les 15 à 25 ans et vise à répondre aux nouvelles réalités et questions économiques. Le Manuel SFP 2014 est orienté en particulier sur les besoins en matière d’analyse de l’état du patrimoine, des finances et revenus des administrations publiques dans un territoire économique (État). A l’instar de l’actuel Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010), le Manuel SFP 2014 se fonde également sur les comptes nationaux normalisés, c’est-à-dire le système des comptes nationaux (System of National Accounts SNA 2008) des organisations internationales (ONU, OCDE, FMI, Banque mondiale, Commission européenne).

Dans le cadre du modèle SFP, les principales nouveautés concernent les dépenses destinées aux systèmes d’armes militaires ainsi que celles qui sont consacrées à la recherche et au développement:

- Systèmes d’armes militaires: jusqu’à présent, l’achat de systèmes d’armes militaires, tels que les avions de combat, était considéré comme une acquisition de biens et de services et donc comme une dépense de consommation intermédiaire. C’est pourquoi il faisait partie, dans le système des comptes nationaux (SCN), des dépenses de consommation des administrations publiques. Étant donné que les systèmes d’armes militaires peuvent être utilisés plus d’une année et, le cas échéant, peuvent être revendus, ils sont désormais considérés comme un investissement. Leur achat est comptabilisé en tant que dépense d’investissement, et ils sont imputés dans le compte de patrimoine (bilan) des unités d’administration publique aux actifs non financiers. À l’heure actuelle, certaines installations militaires, comme les casernes, ou les véhicules motorisés pouvant être utilisés en civil, sont déjà comptabilisés à titre d’investissements.
- Recherche et développement: les dépenses consacrées à la recherche et au développement (R&D) ayant des répercussions durables sur l’économie d’un pays, lesquelles sont mesurables sur plusieurs années, sont désormais également considérées comme des investissements. Des investissements dans la R&D peuvent optimiser ou améliorer le processus de production. Dans le modèle SFP de la statistique financière, seule la part d’investissement de l’État est prise en considération et imputée, dans le compte de patrimoine, aux actifs non financiers.

Parallèlement au passage au Manuel SFP 2014 sera opérée une harmonisation avec les comptes nationaux établis par l’Office fédéral de la statistique (OFS). Ceux-ci ont été publiés le 30 septembre 2014 pour la première fois selon le SEC 2010. Les résultats de la statistique financière pour le modèle SFP sont encore provisoires, étant donné que l’harmonisation avec

⁸ Voir *Notes techniques* à l’adresse: <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/methoden.html>

les comptes nationaux de la Suisse n'a pas encore pu être achevée. À l'heure actuelle, les questions encore ouvertes concernent notamment la saisie, la délimitation et l'évaluation des contributions versées pour l'assainissement et la recapitalisation des caisses de pensions publiques, et les engagements en matière de prévoyance qui en découlent.

3.1.1. Aperçu des modèles de la statistique financière

La statistique des finances publiques de la Suisse (statistique financière) fournit une vue d'ensemble de l'état du patrimoine, des finances et des revenus des administrations publiques de la Suisse. La saisie, le traitement et l'évaluation des données de la statistique financière sont opérés dans le modèle SF, qui se base fondamentalement sur le MCH2. Le Conseil suisse de présentation des comptes publics⁹ (CSPCP) publie sur son site Internet des informations sur l'état actuel du MCH2, des conseils et des recommandations répondant aux questions fréquemment posées.

Le modèle SF est un modèle de statistique financière permettant la standardisation et la comparabilité des résultats des comptes de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales publiques. Il sert en même temps de statistique de base pour les conversions, les traitements statistiques et les évaluations selon le modèle SFP international de la statistique financière, dans lequel sont appliquées les normes du FMI relatives aux finances publiques.

Le plan comptable du MCH2 constitue la base de la classification par nature utilisée dans le modèle SF. D'une part, il est condensé à des fins de simplification, d'autre part, il est étendu aux postes «non classifiés ailleurs», étant donné que les cantons et les communes établissent leurs comptes en partie encore selon l'ancien MCH1. Cette liste augmentée de postes est nécessaire dans la mesure où le MCH1 est relativement moins détaillé que son successeur. C'est pourquoi ces postes ne peuvent pas être directement convertis en postes du MCH2. À quelques exceptions près, les classifications fonctionnelles des modèles MCH1 et MCH2 se recoupent. Les données du compte d'État ainsi que des comptes spéciaux de la Confédération et du compte des assurances sociales publiques sont également intégrées dans ce modèle et directement saisies dans le modèle SFP.

Les deux modèles utilisent, pour le secteur économique des administrations publiques, les mêmes critères de délimitation du périmètre de consolidation que les comptes nationaux. Celui-ci est divisé en sous-secteurs économiques, à savoir la Confédération (y c. les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les cantons, les communes et les assurances sociales publiques. Ce secteur économique consolidé englobe ainsi l'ensemble des administrations publiques. Les entreprises publiques n'en font pas partie.

Chacun des modèles SF et SFP a toutefois une utilité qui lui est propre (tableau 3). En raison de l'intégration des comptes spéciaux et des unités décentralisées, les indicateurs, notamment dans le sous-secteur de la Confédération, ne sont pas directement comparables à ceux des rapports sur l'état des finances de la Confédération.

⁹ Voir <http://www.srs-csppc.ch/srscsppc.nsf/vwbasedocuments/hosrs01?OpenDocument&lng=fr>

Tableau 3: Aperçu des modèles de la statistique financière

	Modèle SF	Modèle SFP
Base	Modèle comptable national des cantons et des communes (MCH2) et de la Confédération (NMC)	Modèle comptable international du FMI (Manuel SFP 2014)
Objectif	Comparabilité nationale des administrations publiques	Comparabilité internationale du secteur économique des administrations publiques et de ses sous-secteurs
Résultats	Compte de résultats, compte des investissements, compte financier et bilan	Compte de résultats, compte des immobilisations et compte de patrimoine
Etendue de l'évaluation	Sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales publiques) et ensemble du secteur des administrations publiques jusqu'au niveau de chaque administration publique (villes, cantons et leurs chefs-lieux, assurances sociales)	Uniquement sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales) et secteur des administrations publiques

3.1.2. Le modèle de statistique de finances publiques (SFP)

Le principe de la comptabilité d'exercice s'applique dans le modèle SFP aussi bien que dans le modèle SF. Il vise notamment à imputer les opérations à la période comptable correcte. Le modèle SFP ne connaît pas la distinction entre résultats ordinaires ou extraordinaires, mais il distingue entre transactions et autres flux économiques. Tandis que le résultat¹⁰ et le solde de financement¹¹ sont tirés des transactions et qu'ils sont gérables budgétairement, les événements imprévisibles¹² comme les variations de valeur sont considérés comme d'autres flux économiques qui se soustraient au contrôle politique. Les actifs et les passifs sont évalués selon le principe de l'image fidèle («true and fair view»). Les actifs et les engagements négociables notamment figurent dans le compte de patrimoine¹³ au prix du marché.

Dans le modèle SFP, les investissements sont eux aussi présentés autrement que dans le modèle SF. Dans ce modèle, un indicateur essentiel est celui des acquisitions nettes d'actifs non financiers. Il s'agit d'acquisitions d'actifs non financiers après déduction des ventes d'actifs et de la consommation de capital fixe. Au contraire de ce qui se fait dans le modèle SF, les prêts d'investissement accordés à d'autres administrations publiques et les augmentations de participations qui y sont liées ne sont pas comptabilisés comme investissements et ne font donc pas partie du compte des immobilisations. Ils sont considérés comme des transferts publics à d'autres niveaux institutionnels et sont ainsi comptabilisés dans le compte de résultats.

¹⁰ Résultat = revenus – charges

¹¹ Solde de financement = résultat – acquisitions nettes d'actifs non financiers
= recettes – dépenses des administrations publiques

¹² Les événements imprévisibles du modèle SFP ne doivent pas être confondus avec les transactions extraordinaires du modèle SF. Par exemple, la recapitalisation des caisses de pensions n'est pas considérée comme un événement imprévisible dans le modèle SFP. Les conséquences d'une catastrophe naturelle ou de réévaluations sont en revanche considérées comme des événements imprévisibles qui échappent au contrôle de la politique budgétaire.

¹³ Dans le modèle SFP, le terme *compte de patrimoine* remplace celui de *bilan*.

3.1.3. Source des données

La statistique financière repose sur des données provenant du compte d'État de la Confédération et des comptes de tous les cantons, ainsi que des comptes annuels d'environ 900 communes. Sont pris en considération l'ensemble des villes et des chefs-lieux de canton ainsi qu'un échantillon de communes choisies aléatoirement dans chaque canton. Pour les communes manquantes, des estimations et des extrapolations sont faites par canton sur la base des résultats disponibles des comptes communaux. Sont également considérées les assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC, allocations familiales dans l'agriculture, assurance maternité de Genève). Les institutions qui font partie des administrations publiques sans être incluses dans les comptes d'État ni dans les comptes cantonaux ou communaux sont intégrées dans la statistique pour permettre des comparaisons et par souci d'exhaustivité. Par contre, les entreprises publiques prises en considération dans le compte d'État et les comptes cantonaux ou communaux sont exclues (cf. ch. 3.1.4). Pour ces raisons, les évaluations de la statistique financière ne coïncident pas nécessairement avec les comptes que publient la Confédération, les cantons, les communes et les assurances sociales publiques.

Vu l'ampleur du travail de collecte et d'harmonisation statistiques dû à la structure fédéraliste des administrations publiques, les résultats définitifs d'un exercice comptable ne sont disponibles qu'avec un retard d'environ un an et demi. Le recours à des estimations permet toutefois d'établir des prévisions plus à jour pour l'ensemble du secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Jusqu'à l'exercice 2014, la statistique financière se base sur les comptes (tableau 4). Pour la Confédération (y c. les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les chiffres 2015 se basent également sur les comptes. Les projections 2016 se fondent sur l'extrapolation actuelle de la Confédération et les budgets des comptes spéciaux et des unités décentralisées. Les projections 2017 se basent sur le budget ou, selon le cas, sur les plans financiers. Pour les cantons, les projections reposent sur les données comptables actuellement disponibles (2015), sur une enquête concernant les budgets cantonaux (2016) et sur divers indicateurs (2017). Les projections 2015-2017 des communes se fondent quant à elles sur plusieurs indicateurs. Enfin, pour les assurances sociales, les chiffres pour 2015 s'appuient sur les comptes et les projections 2016-2017 sur des données du budget ou des plans financiers.

En ce qui concerne les cantons et les communes, il faut noter que les budgets et les plans financiers qui servent de base aux projections ne sont pas uniformes. Par conséquent, les mesures discrétionnaires prises par ces administrations publiques (par ex. programmes d'allègement, recapitalisation de caisses de pensions) ne sont pas toujours incluses dans les données prévisionnelles. Les chiffres se rapportant à un horizon prévisionnel lointain doivent dès lors être interprétés avec la prudence requise.

Les résultats actualisés ont été publiés le 1^{er} septembre 2016. Tous les tableaux de données et les informations concernant les méthodes utilisées peuvent être consultés sur Internet¹⁴.

Tableau 4: Base des données de la statistique financière, septembre 2016

Sous-secteur	jusqu'en 2014	2015	2016	2017
Administrations publiques	Comptes	Projections	Projections	Projections
Confédération ¹	Comptes	Comptes	Extrapolation	Budget/plans financiers
Cantons	Comptes	Données disponibles	Enquête budget	Projections
Communes	Comptes	Projections	Projections	Projections
Assurances sociales	Comptes	Comptes	Budget/plans financiers	Budget/plans financiers

¹ Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: projections

¹⁴ <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/berichterstattung.html>

3.1.4. Délimitation de la statistique financière par rapport aux comptes d'État

Les considérations qui suivent ont pour but d'exposer les différences entre les publications de la statistique financière et les comptes des administrations publiques. Des écarts peuvent survenir dans tous les sous-secteurs des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Ils découlent essentiellement de différences de conception du périmètre de consolidation, autrement dit de ce qu'il est convenu d'appeler la sectorisation de la statistique financière. Dans la statistique financière, les entités appartenant au secteur des administrations publiques sont définies selon les critères d'attribution sectorielle du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010). C'est ainsi que sont prises en considération, outre les comptes généraux de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales, toutes les autres entités qui répondent à ces critères. Dans la statistique financière, les administrations publiques incluent toutes les entités autonomes sous le contrôle de l'État et qui:

- perçoivent des impôts, ou
- redistribuent des revenus et des actifs, ou
- financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments.

Les institutions qui ne remplissent pas ces critères ne sont pas prises en compte ou ne figurent pas dans les comptes des administrations publiques. Les entreprises publiques telles que les hôpitaux, les centrales électriques, les usines à gaz, les centrales de chauffage à distance, les entreprises de transport public, les entreprises de distribution d'eau, les usines d'incinération des ordures ménagères et les antennes collectives, qui couvrent plus de 50 % de leurs coûts de production par la vente de biens et de services ou par le prélèvement d'émoluments, ne figurent donc pas parmi les administrations publiques. N'en font pas partie non plus les établissements et prestataires financiers étatiques, tels que la Banque nationale, les banques cantonales ou les caisses de pensions publiques, qui sont intégrées au secteur des sociétés de capitaux dites financières. Les entreprises financières et non financières sont saisies dans les comptes nationaux de la Suisse comme des secteurs économiques propres, toutefois sans distinction entre entreprises publiques et entreprises privées.

Les considérations qui suivent illustrent, en prenant l'exemple de la Confédération, les différences entre la statistique financière et le compte d'État selon le rapport sur l'état des finances. Le sous-secteur de la Confédération englobe, selon la statistique financière, les comptes de l'administration générale de la Confédération ainsi que les comptes spéciaux, qui apparaissent certes dans le rapport sur l'état des finances de la Confédération mais qui ne sont pas pris en considération dans les comptes de l'administration générale: domaine des écoles polytechniques fédérales, Régie fédérale des alcools, Fonds d'infrastructure, Fonds pour les grands projets ferroviaires (Fonds FTP) et dès 2016, le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui remplacera le Fonds FTP. S'y ajoutent les unités décentralisées qui, selon les critères du SEC 2010, sont financées à plus de 50 % par la Confédération: Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS), Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Fondation Pro Helvetia, Musée national suisse, Suisse Tourisme, Institut fédéral de métrologie (METAS), Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et Fondation des immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI). Par contre, la FINMA et les institutions qui l'ont précédée se financent essentiellement en percevant des émoluments et des taxes de surveillance et ne sont par conséquent pas prises en considération; elles ne figurent plus dans le compte d'État. Il convient également de tenir compte des différences entre le modèle national SF et le modèle international SFP. Ces différences proviennent principalement de la comptabilisation séparée des autres flux économiques dans le modèle SFP, ce qui entraîne une définition plus stricte des revenus et des charges. Le tableau 5 détaille les étapes qui mènent du solde du compte d'État selon le rapport sur l'état des finances de la Confédération aux soldes selon le modèle SFP.

Tableau 5: Différences Rapport financier (RF) de la Confédération – modèle SF – modèle SFP, en millions de francs

Confédération	2011	2012	2013	2014	2015
Solde de financement ordinaire selon le RF	1912	1262	1332	-124	2337
+ Solde de financement extraordinaire selon le RF	-1708	738	1306	213	493
Solde de financement selon le RF	205	2000	2638	89	2831
+ Solde consolidation des comptes spéciaux du compte de la Confédération (1)	-511	-388	-248	42	-140
+ Solde consolidation des unités décentralisées financées principalement par l'impôt (2)	161	73	81	63	15
+ Solde facteurs spéciaux (3)	850	0	0	0	0
Solde de financement selon le modèle SF	704	1685	2470	194	2706
- Solde corrigé opérations du bilan (4)	-169	-337	904	-228	-175
- Solde corrigé autres flux économiques (4)	-4177	-2814	-3724	-3680	-4211
+ Régularisation basée sur l'exercice (5)	-3620	-4153	-5086	-4011	-5323
+ Traitement statistique (6)	1268	-10	534	445	614
- Acquisition nette d'actifs non financiers (7)	1202	99	802	529	524
Solde de financement selon le modèle SFP	1496	574	-64	7	1858

(1) EPF, Fonds pour les grands projets ferroviaires, Fonds d'infrastructure, RFA.

(2) Comptes spéciaux selon la statistique financière (IFFP, FNS, Pro Helvetia, Suisse Tourisme, Musée national suisse, METAS, RPC, FIPOI)

(3) 2011: apport extraordinaire au fonds d'infrastructure

(4) Non inclus dans le solde selon le modèle SFP

(5) Écritures sans incidences financières (incluses dans le solde selon le modèle SFP)

(6) Traitement statistique en vue d'un ajustement aux normes du Manuel SFP 2014 du FMI

(7) Solde de financement = revenus - charges - acquisitions nettes d'actifs non financiers

3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière

Les indicateurs de statistique financière sont présentés selon le modèle international SFP de la statistique financière conformément aux normes du FMI. Une exception est toutefois faite pour le taux d'endettement, qui est en outre calculé en référence aux critères européens de Maastricht selon le modèle SF. Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Les indicateurs utilisés pour le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) se réfèrent à cinq agrégats exprimés par rapport au PIB. Ils servent en premier lieu de base à des comparaisons internationales. Les quotes-parts se fondent sur le PIB revu et corrigé selon le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

Quote-part fiscale: la quote-part fiscale représente l'ensemble des revenus fiscaux du secteur des administrations publiques (impôts et cotisations aux assurances sociales) par rapport au PIB nominal. Elle établit également les quotes-parts d'impôt de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que la quote-part des contributions aux assurances sociales publiques. Les cotisations aux assurances sociales comprennent les contributions obligatoires à l'AVS, AI, APG, AC, aux allocations familiales dans l'agriculture et à l'assurance maternité de Genève. Bien qu'obligatoires, les cotisations aux assurances-maladie, aux assurances-accident et aux caisses de pensions ne sont pas prises en compte, ces entreprises n'étant pas des administrations publiques. La quote-part fiscale ne doit donc pas être considérée comme le ratio des redevances obligatoires. Elle représente au contraire la partie du PIB que l'État recouvre par les impôts et les redevances pour le financement de ses tâches. Un écart important entre la quote-part fiscale et la quote-part de l'État laisse prévoir une administration publique financée par la dette.

Quote-part de l'État: liée à la quote-part fiscale, qui indique les moyens financiers disponibles, la quote-part de l'État exprime le rapport entre l'ensemble des dépenses du secteur des administrations publiques et le PIB. Elle prend en considération les dépenses totales dans tous les secteurs (charges courantes plus acquisitions nettes d'actifs non financiers). La quote-part des contributions peut être calculée pour chaque sous-secteur des administrations publiques.

Quote-part du déficit ou de l'excédent: la quote-part du déficit ou de l'excédent du secteur des administrations publiques ou de l'un de ses sous-secteurs correspond au solde de financement selon le modèle SFP en % du produit intérieur brut (PIB). Le solde de financement se définit quant à lui de deux manières:

Solde de financement = revenus – charges – acquisition nette d'actifs non financiers
= recettes – dépenses du secteur des administrations publiques

Taux d'endettement: le taux d'endettement exprime, en référence à la définition de Maastricht, le rapport entre la dette brute des administrations publiques et le PIB. Cet indicateur s'adosse à la définition du MCH2. Par ailleurs, il se rapproche du taux d'endettement brut selon les critères de Maastricht de l'UE. Selon le MCH2, la dette brute se compose des engagements courants, de la dette à court terme, de la dette à moyen et long terme et des engagements au titre des comptes spéciaux. L'évaluation des instruments financiers pris en compte se fait à la valeur nominale. Selon la définition de Maastricht, le taux d'endettement brut englobe seulement le numéraire, les dépôts, les titres de créance et les crédits. La dette brute faisant partie des capitaux de tiers, la quote-part des capitaux de tiers est toujours plus élevée que le taux d'endettement brut.

Quote-part des capitaux de tiers: la quote-part des capitaux de tiers représente la dette publique en % du PIB, selon la définition du FMI. Elle prend en compte l'ensemble des engagements du passif du compte de patrimoine (bilan), à l'exception des produits financiers dérivés. Sa définition est donc plus large que la dette selon les critères de Maastricht, c'est pourquoi elle est en principe toujours plus élevée que cette dernière. Il existe une autre différence importante entre ces deux conceptions, en ce sens que le FMI exige l'évaluation des capitaux de tiers au prix du marché. Ainsi, la quote-part des capitaux de tiers varie beaucoup plus fortement que le taux d'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht, qui prend en compte la valeur nominale des dettes. Du fait de cette règle, les obligations et autres titres de créance négociables sur le marché ont atteint des niveaux supérieurs à la valeur nominale au cours des dernières années. La quote-part des capitaux de tiers évolue néanmoins de manière analogue à l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht et le dépasse d'en moyenne 10 points de pourcentage.

Unité d'administration publique: les comptes consolidés d'une unité d'administration publique, corrigés au niveau des imputations internes, sont composés de ses propres comptes (administration générale) ainsi que des comptes spéciaux de toutes les unités consolidées soumises au contrôle des pouvoirs exécutif et législatif de cette unité d'administration publique. Les unités consolidées sont celles qui financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments. Si les comptes consolidés d'une administration publique incluent des unités contrôlées par l'État qui s'autofinancent majoritairement par des recettes ou des émoluments, celles-ci en sont exclues. Ces unités sont considérées comme des producteurs marchands publics ou des entreprises publiques. La délimitation du secteur des administrations publiques est décrite de manière plus détaillée dans le rapport annuel «Statistique financière de la suisse»¹⁵. Celui-ci contient une liste des unités selon qu'elles ont été prises en compte ou exclues de la statistique financière.

¹⁵ <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/uebersicht.html>